|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C25/68-F** |
| **19 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 1408 DU CONSEIL DE L'UIT SUR L'ASSISTANCE ET L'APPUI À L'UKRAINE POUR LA RECONSTRUCTION DE SON SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | |
| **Objet**  Le présent rapport fait le point sur les activités et les faits nouveaux intervenus depuis la session du Conseil de l'UIT qui s'est tenue en juin 2024 concernant l'assistance et l'appui à l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications en application de la version modifiée de la Résolution 1408 du Conseil, s'agissant en particulier du suivi et de l'établissement de rapports, des mécanismes de coordination, de la fourniture d'une assistance technique, de la mobilisation de ressources et des activités de renforcement des capacités.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  **Lien pertinent avec le plan stratégique**  Fourniture d'une assistance technique.  **Incidences financières**  325 000 CHF depuis 2022, dont 75 000 CHF provenant du budget de l'UIT, 180 000 CHF de contributions volontaires en espèces, et 70 000 CHF de contributions en nature.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Résolution 1408*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0122/fr) *du Conseil (Mod. 2023);* [*Document C23/59*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0059/fr). | |

# 1 Introduction

À sa session de 2023, le Conseil de l'UIT a modifié la [Résolution 1408](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0122/fr) intitulée "**Assistance et appui à l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications**". On trouvera dans le présent rapport une synthèse des mesures que le Secrétariat de l'UIT a prises depuis juin 2024 en application du *décide* de cette Résolution, qui portent en particulier sur le suivi et l'établissement de rapports, les mécanismes de coordination, la fourniture d'une assistance technique, la mobilisation de ressources et les activités de renforcement des capacités.

# 2 Suivi et établissement de rapports

Pour que l'assistance technique fournie soit efficace, un mécanisme de suivi permanent de la résilience numérique en Ukraine a été instauré. Un site web spécialement consacré à la mise en œuvre de la Résolution 1408 a été tenu à jour et peut être consulté [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Europe/Pages/Projects/2022/Council%20Resolution%20on%20Ukraine%20-%20Coordination%20and%20Implementation/Council-Resolution-on-Ukraine---Coordination-and-Implementation.aspx).

L'UIT, en sa qualité d'institution des Nations Unies spécialisée dans le numérique, a continué de contribuer à élaborer de manière régulière un **rapport d'évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA)**, avec l'aide de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La contribution de l'UIT a porté principalement sur le chapitre "Télécommunications, numérique et médias". La quatrième édition du rapport RDAN[[1]](#footnote-1) a été publiée le 24 février 2025 et sert de document d'orientation à la communauté internationale des donateurs pour aider au processus de reconstruction de l'Ukraine. Au 31 décembre 2024, les incidences sur le secteur des télécommunications, du numérique et des médias étaient estimées dans leur ensemble à plus de 2,24 milliards USD de dégâts et 2,38 milliards USD de pertes. Au total, 12,2% des ménages ont perdu leur accès aux services mobiles. Les besoins pour la reconstruction et la restauration du secteur sont dans l'ensemble estimés à 5,86 milliards USD sur 10 ans.

Afin de fournir une assistance technique dans le domaine de la radiodiffusion, l'Union a élaboré dix rapports techniques sur l'**évaluation initiale des coûts de remise en état des stations de radiodiffusion**, qui constituent un outil permettant de mobiliser la communauté internationale des donateurs. Le niveau de dommages causés à quinze stations de radiodiffusion a été analysé et dix stations ont été sélectionnées pour faire l'objet d'une évaluation immédiate, ce qui a débouché sur la définition de spécifications techniques, y compris du volet financier des besoins d'investissement et d'un calendrier de mise en œuvre. À l'issue de cette activité, l'UIT a élaboré des descriptifs de projet susceptibles d'être financés (disponibles [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Europe/Pages/Projects/2022/Council%20Resolution%20on%20Ukraine%20-%20Coordination%20and%20Implementation/Council-Resolution-on-Ukraine---Coordination-and-Implementation.aspx)) qui sont utilisés pour faciliter l'aide de la communauté internationale des donateurs en faveur de la reconstruction de l'infrastructure de radiodiffusion.

Dans le cadre de sa contribution aux travaux de l'ONU, l'UIT a élaboré le **Profil 2024 de l'Ukraine en matière de développement du numérique**, qui a été alimenté par des contributions de plusieurs institutions des Nations Unies. Le rapport a été élaboré en vue d'appuyer le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour

la période 2025-2029, en coopération avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'Ukraine et du Groupe des Nations Unies sur la transformation numérique pour l'Europe et l'Asie centrale.

# 3 Mécanismes de coordination pour une mise en œuvre efficace

Au niveau de l'UIT, un **Groupe de travail spécial sur la Résolution 1408**, présidé par le Vice‑Secrétaire général et dont les services sont assurés par le Bureau de l'UIT pour l'Europe, continue d'offrir une plate-forme pour coordonner les mesures intersectorielles à prendre pour traiter toutes les questions relatives à la mise en œuvre de cette Résolution.

Afin d'assurer la coordination des activités menées par l'UIT en application de la Résolution 1408, plusieurs mécanismes ont été mis en place:

– À des fins de coordination, l'Union organise régulièrement des appels avec le coordonnateur officiel du **Ministère de la transformation numérique de l'Ukraine**, qui agit en tant qu'administration d'un État Membre de l'UIT. De plus, l'UIT continue, le cas échéant, de coopérer avec le Service d'État chargé des communications spéciales et de la protection de l'information (SSSICP), le Réseau de télécommunication (radiodiffusion, radiocommunication et télévision) et la Commission nationale pour la réglementation d'État des communications électroniques, du spectre des fréquences radioélectriques et de la fourniture de services postaux.

– En tant que membre de l'**équipe de pays des Nations Unies**, l'UIT continue de coordonner toutes ses activités avec le système des Nations Unies. L'Union a contribué à la mise en œuvre du Cadre transitoire des Nations Unies pour 2024 et fournit actuellement un appui au processus du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2025-2029.

– L'UIT assure une coordination régulière avec la **Commission européenne** concernant ses activités en cours ou prévues dans le domaine de la reconstruction de l'infrastructure des TIC et de radiodiffusion, ainsi que du déploiement de l'infrastructure de cinquième génération (5G). Dans ce contexte, un premier atelier conjoint UIT-UE sur le programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) a été organisé en décembre 2024.

– En juin 2024, à l'aimable invitation de l'Allemagne, l'UIT a pris part à la Conférence sur le redressement de l'Ukraine, qui s'est tenue à Berlin. La table ronde des organisations internationales a été l'occasion de mettre en évidence les travaux menés par l'UIT, tout en recherchant des partenariats efficaces pour progresser encore dans la mise en œuvre de la Résolution 1408 du Conseil de l'UIT. Les préparatifs ont débuté en vue de la participation de l'UIT à la Conférence de 2025 sur le redressement de l'Ukraine, qui doit se tenir les 10 et 11 juillet en Italie.

# 4 Assistance technique

En coordination avec la **Commission nationale pour la réglementation d'État** des communications électroniques, du spectre des fréquences radioélectriques et de la fourniture de services postaux et le Ministère ukrainien de la transformation numérique, et à la demande de ces organismes, l'UIT a proposé des activités destinées à renforcer les capacités des fonctionnaires ukrainiens chargés des questions de télécommunication afin de les doter des compétences et des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Tirant parti des compétences spécialisées des trois Bureaux de l'UIT, une **formation à l'intention des cadres sur la mise en œuvre des réseaux de cinquième génération (5G)** a été dispensée à des fonctionnaires ukrainiens au printemps 2024. De plus, compte tenu de l'intérêt manifesté par l'Administration ukrainienne, une **série de formations** ont été mises à disposition sur la plate-forme de l'**Académie de l'UIT**.

En décembre 2024, l'UIT, en coopération avec la Commission européenne, a organisé l'**atelier TAIEX sur la 5G et la gestion du spectre**, qui s'est tenu à l'aimable invitation de l'Office des communications électroniques (UKE) à Varsovie (Pologne). L'atelier a réuni des responsables ukrainiens de la Commission nationale pour la réglementation d'État des communications électroniques, du spectre des fréquences radioélectriques et de la fourniture de services postaux, du Ministère ukrainien de la transformation numérique, du Centre ukrainien des fréquences radioélectriques, ainsi que des experts européens, des représentants de l'UIT et de la Commission européenne, afin de doter la partie ukrainienne de compétences et de connaissances sur le déploiement de la 5G, en fournissant des renseignements pratiques dans des domaines tels que la gestion du spectre et la cybersécurité.

L'Union continue d'apporter sa contribution au mécanisme TAIEX et prévoit d'organiser, en septembre 2025, un **atelier sur le thème "Reconstruction de l'infrastructure des TIC en Ukraine: collaboration pour un avenir résilient"**. Compte tenu des défis auxquels l'Ukraine fait face en raison des dommages causés aux infrastructures TIC, cet atelier se concentrera sur le renforcement des capacités des représentants ukrainiens en matière de politiques générales, d'instruments financiers et d'approches visant à réhabiliter et à moderniser l'infrastructure TIC de l'Ukraine, l'objectif étant de combler les lacunes importantes et de classer par ordre de priorité les mesures propres à construire un écosystème numérique résilient et inclusif.

# 5 Mobilisation de ressources

Afin de faciliter l'assistance technique fournie au pays, l'UIT n'a de cesse d'encourager les États Membres et les partenaires à faire des engagements et à mobiliser des ressources financières adaptées aux besoins de l'Ukraine, notamment dans le cadre des mesures stratégiques suivantes:

– L'UIT continue de promouvoir la Coalition Partner2Connect et de recueillir des engagements destinés à fournir une aide à l'Ukraine. La réunion annuelle de l'initiative Partner2Connect, qui s'est tenue en janvier 2025 à Genève, et le Forum régional de l'UIT sur le développement pour l'Europe, organisé le 24 février 2025 à Budapest (Hongrie), ont été l'occasion de mettre en relief les besoins et d'exprimer des engagements.

– En 2025, l'enveloppe globale des engagements recueillis s'élevait à plus de 740 millions USD. La liste des engagements est disponible [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Europe/Pages/Projects/2022/Council%20Resolution%20on%20Ukraine%20-%20Coordination%20and%20Implementation/Council-Resolution-on-Ukraine---Coordination-and-Implementation.aspx).

– L'UIT est engagée à mobiliser davantage de contributions en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour la poursuite de la mise en œuvre de la Résolution 1408. Pour l'instant, le Fonds a bénéficié des contributions du Japon (CHF 100 000 en 2022), de la République tchèque (CHF 46 000 en 2023/2024), de la Bulgarie (16 294 CHF) et de la Lituanie (18 335 CHF).

– Depuis 2022, l'UIT a alloué 75 000 CHF de son budget de fonctionnement annuel pour permettre la poursuite des travaux de mise en œuvre.

– L'UIT a facilité l'octroi d'une contribution en nature de 50 000 CHF de la Commission européenne pour mener des programmes TAIEX à l'intention des fonctionnaires ukrainiens.

– L'UIT continue de mener des discussions bilatérales régulièrement avec les États Membres et les partenaires, afin de préserver les ressources financières nécessaires à la poursuite de ses activités liées à la Résolution 1408 et à la remise en état de l'infrastructure de radiodiffusion, telle que requise conformément à l'évaluation initiale des dix stations de radiodiffusion recensées.

# 6 Conclusions

L'UIT n'a eu de cesse de renforcer les activités visant à mettre en œuvre la Résolution 1408, en renforçant les partenariats et en mettant en place des mécanismes bien coordonnés pour faire progresser le déploiement des activités et la mobilisation des ressources financières.

Toutes les parties prenantes sont invitées à appuyer la coopération et les activités menées à l'échelle mondiale par l'UIT en application de la Résolution 1408, et en particulier à:

– s'engager à fournir à l'Ukraine une assistance technique, un appui financier et un appui en matière de renforcement des capacités pour la remise en état et la modernisation de son secteur des télécommunications, en particulier l'infrastructure de radiodiffusion;

– apporter une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale, afin de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre de la Résolution 1408;

– participer à l'initiative Partner2Connect et fournir des engagements pour l'Ukraine via le système en ligne disponible [ici](https://www.itu.int/partner2connect-pledges/).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [https://ukraine.un.org/sites/default/files/2025‑02/P1801741ca39ec0d81b5371ff73a675a0a8.pdf](https://ukraine.un.org/sites/default/files/202502/P1801741ca39ec0d81b5371ff73a675a0a8.pdf). [↑](#footnote-ref-1)